

## Règlement général du « Prix National arturbain.fr » 2012

### Art 0 : Le thème

#### Quartiers écologiques en lien avec un « réseau Nature »

Après avoir apporté des contributions sur les thèmes : « Valoriser les espaces vides oubliés » en 2010 et « Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ? » en 2011, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2012 :

#### « Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature »

Les esquisses du Concours international et les opérations exemplaires du Prix National 2012 s'inscriront ainsi dans - ce que l'on appelle en France - *le Grenelle de l'Environnement*.

Ecoquartiers, Ecocités, Trames vertes et bleues font partie des actions emblématiques du Grenelle.

« ...l'écologie est par excellence une science pluridisciplinaire; comme l'urbanisme; et, bien entendu, les champs de ces deux sciences interfèrent. Il serait vain de codifier leurs relations : affaire de pratique, pour l'écologie comme pour l'urbanisme, la hiérarchie qui s'impose entre les diverses disciplines qui les constituent ou les enrichissent dépend des circonstances et des problèmes à résoudre qui, toujours, s'inscrivent en un lieu particulier... » .

Dans « Clefs pour l'urbanisme », p. 51, ce propos de Robert Auzelle ouvre la voie à une conception nouvelle d'agglomération où « la nature ordinaire » est prise en compte dans un « réseau de corridors écologiques » reliant les espaces libres et naturels privilégiant, sans solution de continuité, la biodiversité. Par bien des points l'ensemble urbain de la *Cité de la Plaine et du Cimetière de Clamart*, réalisé par l'équipe de Robert Auzelle, illustre pour l'époque un rapport intelligent avec la Nature. En précurseur il est, 60 ans après, rejoint en 2007 par Nicolas Hulot, notamment dans la préface de « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » du Séminaire Robert Auzelle.

Dans cet état d'esprit, en tirant parti des contributions apportées par les élus, professionnels et universitaires, sur les thèmes de 2010 et de 2011, le thème de 2012 **Quartiers écologiques en lien avec un réseau Nature** s'inscrit dans la pratique de l'espace adapté à un mode de vie voulu par l'habitant et respectueux du monde vivant. Il pourra se décliner dans un quartier ancien comme dans la création d'un quartier nouveau, en tenant compte de :

- la recherche d'économie d'espace
- le recours aux énergies renouvelables
- le recyclage des déchets, l'usage de matériaux locaux durables
- la limitation des véhicules individuels et de leur stationnement en surface
- l'introduction d'une mixité de fonctions, rapprochant habitat /travail/ services
- l'orientation des bâtiments selon le climat, la géographie du lieu...

Les opérations exemplaires du Prix National et les esquisses du Concours international devront prendre en compte ces objectifs et évaluer le cadre de vie au regard des trois critères : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale** et **respect de l'environnement**.

Pour plus d'information, consultez [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr).

#### Bibliographie indicative :

- Ministère de l'écologie, du développement, durable, des transports et du logement <http://www.developpement-durable.gouv.fr>
- AUZELLE, Robert, *Clefs pour l'Urbanisme*, éd. Seghers, 1971
- Séminaire Robert Auzelle, sous la direction de Robert-Max ANTONI, *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, éd. Certu, 2007.
- HULOT, Nicolas, *Pour un pacte écologique*, 2006.
- Ian-L. MAC HARG, *Design with Nature*, The Natural History Press, 1969

## **Art 1 : L'organisateur**

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

## **Art 2 : L'objet:**

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

## **Art 3 : Les participants et les modalités de candidature :**

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500 €.

Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

## **Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:**

**Mars/octobre :** Consultation publique et réception des candidatures avant le 14 juillet 2012.

Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.

Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association.

**Mardi 27 novembre :** Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions.

## **Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:**

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants. Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

## **Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».**

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

**Renseignements:** site : [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr), tél : 01 40 81 71 35, Fax : 01 40 81 73 90

Mail : [vaspart.aude@numericable.fr](mailto:vaspart.aude@numericable.fr)

Adresse postale : Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle - Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex